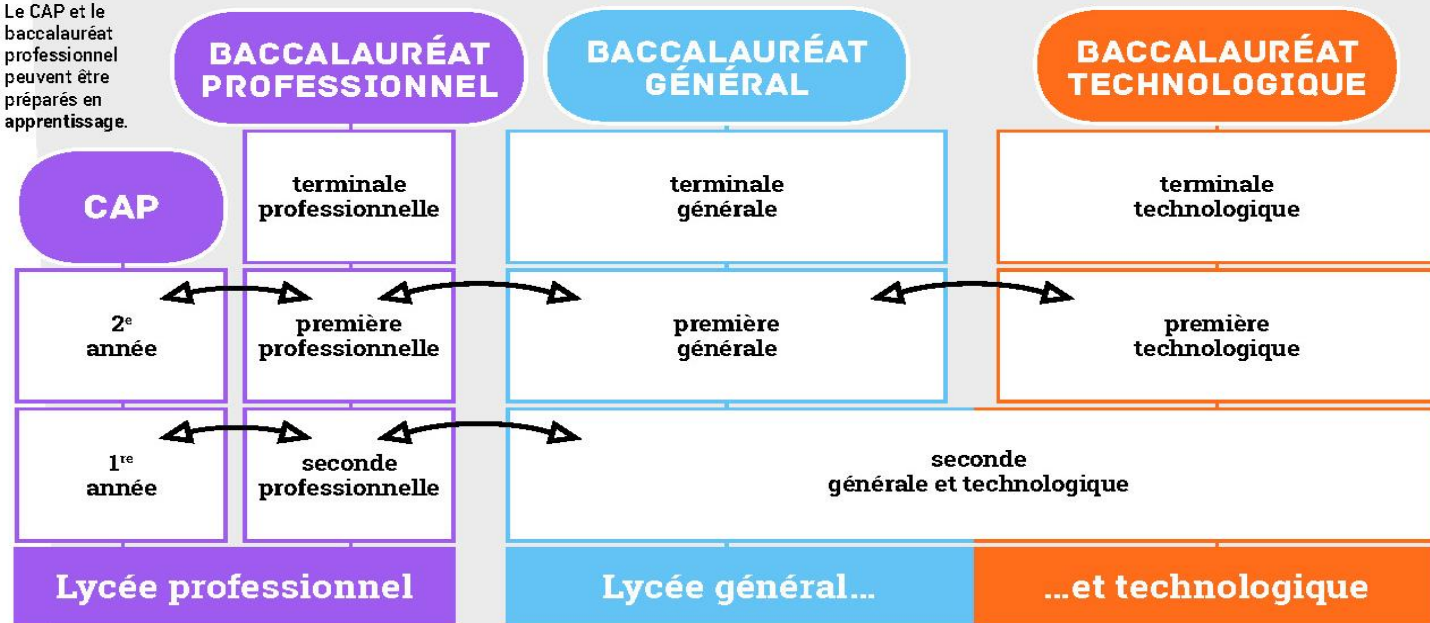


REUNION D'INFORMATION
ORIENTATION POST-3^{ème}

LES VOIES D'ORIENTATION

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

UN PROJET D'ORIENTATION REALISTE

- Le Projet d'orientation doit tenir compte :
 - Des **vœux de l'élève** en termes de **projection** dans la vie professionnelle,
 - Des **compétences** acquises et **résultats** obtenus,
 - Du **niveau requis** pour accéder à la voie d'orientation souhaitée.
- NB : Certains vœux d'orientation peuvent s'envisager par différentes voies : générale, technologique ou professionnelle.

Il est important de **prendre les « bonnes » décisions pour positionner l'élève en situation de réussite** en choisissant la **voie la plus adaptée à son profil scolaire.**

FICHE DE DIALOGUE / FICHE VŒUX D'AFFECTATION

Deux documents permettent un échange entre établissement et familles pour définir l'orientation d'un élève :

- **La fiche de dialogue** :

- Circulation à compter des conseils de classe du 2^{ème} trimestre, et aux conseils de classe du 3^{ème} trimestre,
- Elle permet de recueillir des **vœux de formation sans précision de filière** : 2^{nde} Générale et Technologique, 2^{nde} Professionnelle, CAP.

- **La fiche de vœux d'affectation** :

- À partir du mois de mai,
- Elle permet de recueillir des **vœux d'affectation avec précisions des filières exactes et établissements associés**. Plusieurs vœux peuvent être formulés et classés dans un ordre préférentiel.

Exemples : 2^{nde} Professionnelle Commerce Vente au Lycée XXX, ou 2^{nde} Générale avec enseignements optionnels LV3 au Lycée YYY.

ATTENTION : les **vœux d'affectation doivent concorder avec les vœux de formation de la fiche de dialogue** : par exemple, ne pas demander un passage en 2^{nde} Professionnelle et formuler des vœux d'affectation en 2^{nde} GT au Lycée ZZZZ,

CALENDRIER : FICHE DE DIALOGUE

- **Mars**: les élèves et leurs familles formulent leurs **vœux provisoires** :
 - 2nde Générale et Technologique,
 - 2nde Professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage),
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- **Au conseil de classe du 2^{ème} trimestre**: un **avis provisoire** d'orientation est donné. La famille en prend connaissance.
- **Mai** : les élèves et leurs familles formulent leurs **vœux définitifs** en tenant compte des avis et éventuels conseils formulés par le conseil de classe du 2^{ème} trimestre.
- **Au conseil de classe du 3^{ème} trimestre**: une **décision d'orientation** est formulée par l'équipe pédagogique :
 - Elle est **validée si elle correspond au vœu** formulé par l'élève et sa famille,
 - Un **entretien réglementaire obligatoire est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu** de l'élève et sa famille. Lors de l'entretien, soit un accord est trouvé, soit le désaccord persiste et la famille peut faire appel de la décision du chef d'établissement. **En cas de désaccord persistant, par anticipation la famille devra formuler des vœux d'affectation qui concordent avec la décision d'orientation** du chef d'établissement si la commission d'appel maintient cette décision.

CALENDRIER : FICHE DE VŒUX D'AFFECTATION

- **Mai** : l'élève et sa famille émettent des **vœux d'affectation précisant les filières et établissements souhaités.**

Attention : Ces demandes doivent correspondre avec les vœux d'orientation formulés sur la fiche de dialogue.

- Il peut s'agir de vœux d'affectation en 2nde générale et technologique, ou en 2nde professionnelle, ou les deux
- **Plusieurs vœux peuvent être formulés.** Lorsqu'une demande concerne une **filière spécifique, il est fortement conseillé de formuler autant de vœux que possible** afin d'augmenter les chances d'affectation.

Remarque : *les vœux d'affectation formulés sont sous réserve de la décision d'orientation du conseil de classe et de sa concordance avec les vœux d'orientation formulés sur la fiche de dialogue.*

STRATEGIE DES VŒUX D'AFFECTATION

- **Pour une affectation en 2^{nde} professionnelle :**
 - Attention, le **nombre de places est limité** et **l'affectation n'est pas de droit** : De fait, il est nécessaire de **formuler autant de vœux que possible** dans la filière souhaitée (même filière demandée dans différents établissements).
 - Des vœux peuvent être formulés dans différentes filières (demandées dans différents établissements).
 - Veiller à la formulation des **vœux qui seront étudiés dans l'ordre de leur inscription** (si un élève est affecté sur son vœu 1, les autres vœux ne sont pas étudiés).

- **Pour une affectation en 2nde Générale et Technologique :**
 - L'affectation en 2nde GT s'effectue sur le **lycée de secteur (cette notion de sectorisation est renforcée par la réforme du collège) :**
 - Lycée Nord Bassin – Andernos-Les-Bains – pour les habitants de Lacanau,
 - Lycée Sud Médoc – Le Taillan - pour les habitants de Sainte-Hélène, le Temple et Saumos,
 - Lycée Odilon Redon – Pauillac – Pour les habitants de Brach
 - Il est possible de demander des **enseignement optionnels spécifiques** dans un lycée qui n'est pas le lycée de secteur. Ces vœux sont dits **dérogatoires** et doivent être positionnés en premiers dans la liste.
 - Lorsque des vœux sont formulés sur des établissements différents du lycée de secteur, **un vœu d'affectation sur lycée de secteur demeure obligatoire** et doit être inscrit en dernier.
 - Pour les demandes de dérogation, se limiter à fournir les justificatifs demandés. Il est inutile de rédiger un « courrier de doléances ».

RESULTATS DE L'AFFECTATION

- **Résultats** : à l'issue des épreuves du brevet, remise de la notification d'affectation.
- **Inscription en lycée** : **OBLIGATOIRE**, début juillet, selon éventuel calendrier communiqué par l'établissement d'affectation.
- **En cas de non-affectation** (cas des orientations en 2^{nde} Professionnelle ou CAP):
 - Participation au 2^{ème} tour d'affectation,
 - **Rencontre avec le chef d'établissement pour émettre de nouveaux vœux sur places vacantes** – Immédiatement après les résultats du 1^{er} tour d'affectation,
 - Résultats du 2^{ème} tour d'affectation aux alentours du 10 juillet.

PREPARER SON ORIENTATION

- **Journées Portes Ouvertes** des lycées
- Possibilité d'effectuer des **Mini-Stages** (1/2 journée à 1 journée) au sein des lycées (professionnels) : se rapprocher du lycée et du collège pour la mise en place de conventions,
- **Avis du conseil de classe** du 2^{ème} trimestre et rôle de l'équipe pédagogique, (attention à la réalité de la 2^{nde} GT et de l'effet « forcing » qui diminue les possibilités de réorientation post-2^{nde}),
- Intervention du **Psychologue de l'Education Nationale**, également présent au collège,
- **Kiosque Onisep** en libre consultation au CDI